

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le sept juin à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme JACQUET Aurélie est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence²

Étaient présents²

Étaient absents et excusés²

Était absent²

2. Approbation du compte rendu municipal du 2 Mai 2022²

3. Délibération et présentation du PEdT et Plan Mercredi²

4. Délibération du prix du repas de la Cantine pour la rentrée scolaire :³

5. Délibération et convention SEFI³

6. Délibération et Convention servitudes SIEA - Fibre⁴

7. Délibération et convention servitudes ENEDIS⁴

8. Délibération et composition des commissions communales⁴

9. Contrat de maintenance PAC – Espace du Vieux Jonc⁶

10. Délibération nouveau tarif de l'ancienne salle des fêtes⁶

11. Informations diverses⁷

12. Informations du maire :⁸

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	M. GOURMAND Johann
M. MINASSIAN Guy	Mme CALLY Audrey
Mme ABRAM-PASSOT Evelyne	M Mme JACQUET Aurélie
M. RUEZ Quentin	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	Mme ROSERAT Charlène
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme DUPAYRAT Sophie	Mme COSTA Catherine arrivée à 20H

Étaient absents et excusés

- Mme ANTON Dorothée (procuration à Mme DUPAYRAT Sophie)
- M. CHAVET Clément (procuration à Mme DESBOS Blandine)

Était absent

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du compte rendu municipal du 2 Mai 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de valider le compte rendu du conseil municipal du 2 Mai 2022.

3. Délibération et présentation du PEdT et Plan Mercredi

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT informe qu'il faut approuver le PEdt et Plan Mercredi.

Elle explique que la convention et le projet PEdT sont en attente du retour de la validation de la CAF, pour être signé ensuite par l'Académie, le Centre de Loisirs et la Mairie.

Elle informe que la CAF a durci le processus de la mise en place d'un PEdT en raison d'un manque de travail des communes.

Rappelle que 186 enfants sont scolarisés, dont 4 en situations de handicaps.

Informe que le projet d'école est en cours de réalisation et sera mise en place pour 2022-2023

Fait part des modalités sur le temps périscolaire et extra-scolaire.

Elle remercie vivement tous les acteurs des associations qui se sont joints volontiers au projet.

La salle de motricité en remise en conformité, les travaux ont été faits et validés par des photos.

Atout du territoire : proximité d'une gare, ligne de bus, culture fort, et accessible à tous.

Contraint du territoire : village excentrée

Puis aborde les objectifs du PEdT autour de 3 axes :

- favoriser l'accès pour toutes et tous aux activités éducatives, culturelles et sportives en lien avec les acteurs locaux.
- renforcer la qualité éducative et l'implication des familles
- développer les pratiques du bien vivre-ensemble, du respect de soi, des autres et de l'environnement.

Rappelle qu'un comité de pilotage s'est formé et qu'il conviendrait de prévoir deux réunions par an, pour évaluer les objectifs du PEdT.

Aborde les objectifs du Plan Mercredi autour de 4 axes :

- la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- la mise en valeur de la richesse des territoires
- le développement d'activités éducatives de qualité par thème et par cycle

Puis donne un compte rendu de la dernière réunion plénière.

Après avoir écouté l'exposé de Mme Evelyne ABRAM-PASSOT, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le PEdT
- Approuve le Plan Mercredi

4. Délibération du prix du repas de la Cantine pour la rentrée scolaire :

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT, adjointe aux affaires scolaires, précise qu'il faut revoir le prix du repas de la cantine scolaire à la baisse pour la rentrée de septembre 2022, dans le but de ne pas pénaliser les familles qui bénéficient de ce service, et afin de rester sur un prix raisonnable.

Explique que cette baisse est due à la mise en place d'animations par le Centre de Loisirs sur le temps méridien facturées par le Centre de Loisirs et selon une variation de 0.10 à 0.20€ en fonction des coefficients familiaux de chaque famille.

Propose de passer le prix du repas à **4€** au lieu de 4.15€ à la rentrée scolaire de septembre 2022.

Un débat s'ouvre, sur le prix proposé.

Le conseil municipal évoque le cas d'une augmentation du repas du traiteur et sa répercussion sur la revente du repas.

Faut-il le prévoir dans le règlement de la cantine ?

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune prend à sa charge une partie du repas.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL fixe le prix du repas à 4€ à la rentrée scolaire de septembre 2022.

5. Délibération et convention SEFI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention est prévue entre la commune et la Sté SEFI, pour définir les conditions techniques et financières correspondantes au dévoiement du réseau d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales nécessaires à la construction du lotissement situé route des Etangs.

INFORME que les travaux sont réalisés aux conditions de la commune de Saint Paul de Varax, Maître d'Ouvrage, qui accepte de les faire exécuter moyennant prise en charge financière de l'Aménageur égale au montant des dépenses engagées, soit 44 795.45€ TTC

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver ce versement.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal approuve le versement dans les conditions citées ci-dessus, et donne tous pouvoirs au Maire pour les signatures à venir dans le cadre de cette convention.

6. Délibération et Convention servitudes SIEA - Fibre

Monsieur le Maire fait prendre connaissance aux conseillers de la convention passée entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'AIN, (SIEA) relative au déploiement d'un réseau public fibre optique des communes de l'Ain.

INFORME que deux armoires (Sous Répartiteur Optique / Point de Mutualisation) serait implantées rue du pont rouge afin de connecter les Points de Branchements au futur NRO situé dans la descente de l'école élémentaire et que le quartier « de la Brondallière » serait raccordé par la commune de Saint André le Bouchoux qui a été recensée en zones blanches et priorisée.

Après avoir entendu les termes de la convention, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, donne tous pouvoirs au maire pour signer la présente convention.

7. Délibération et convention servitudes ENEDIS

Monsieur le maire fait prendre part de la convention de servitude entre la Commune et ENEDIS pour le renouvellement haute tension, au lotissement les Bruyères, sur la parcelle AH n°76 – Ces travaux portent sur une tranchée de 3 mètres pour le passage de câble souterrain, comprenant une longueur de 10 mètres de ligne, sur le domaine public.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, approuve à l'**unanimité** cette convention de servitude et donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir dans le cadre de cette opération.

8. Délibération et composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-05-003 du 17 mai 2021, nommant les membres du conseil dans les commissions communales.

Informe que suite aux démissions de certains conseillers, il conviendrait de compléter ces commissions tout en respectant la parité et la proportionnalité.

Monsieur le maire étant désigné d'office dans chaque commission.

A l'unanimité, le conseil municipal procède aux nominations des conseillers comme suit :

COMMISSION FINANCES : 9 personnes :

M. MINASSIAN Guy – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – M. RUEZ Quentin - Mme DESBOS Blandine – M POTIN Fabien – M. VAN DORT Didier – Mme ANTON Dorothée –

Désigné comme nouveau membre : M. GILLET Bernard

COMMISSION DEVELOPPEMENT – ECONOMIQUE : 5 personnes

M. VAN DORT Didier – M. CHAVET Clément

Désignés comme nouveaux membres : M. MINASSIAN Guy – M. GILLET Bernard

COMMISSION SCOLAIRE : 8 personnes

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme CALLY Audrey – Mme JACQUET Aurélie – M. MINASSIAN Guy – M. PISTRE Thierry

Nommés nouveaux membres : M. FROGET Bruno – Mme DUPAYRAT Sophie

COMMISSION PERISCOLAIRE (cantine- garderie) : 8 personnes

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme CALLY Audrey - Mme JACQUET Aurélie - -Mme DESBOS Blandine - M. PISTRE Thierry

Nommés nouveaux membres : M. FROGET Bruno – Mme DUPAYRAT Sophie

COMMISSION COMMUNICATION + INFORMATIQUE : 8 personnes

M. RUEZ Quentin – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme ANTON Dorothée – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme COSTA Catherine

Désignés nouveaux membres : M. FROGET Bruno – Mme DESBOS Blandine

COMMISSION SERVICES ET SOLIDARITE : 4 personnes

M. RUEZ Quentin – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Désignée comme nouveau membre : Mme ROSERAT Charlène

COMMISSION URBANISME et VOIRIE : 9 personnes

M. POTIN Fabien – Mme JACQUET Aurélie – M. VAN DORT Didier – Mme DUPUYRAT Sophie – M. CHAVET Clément – M. MINASSIAN Guy

Désignés nouveaux membres : M. GILLET Bernard – M. RUEZ Quentin

COMMISSION SECURITE ROUTIERE : 7 personnes

M. POTIN Fabien – Mme JACQUET Aurélie – M. VAN DORT Didier – M. RUEZ Quentin – M. MINASSIAN Guy

Désignée comme nouveau membre : Mme ROSERAT Charlène

COMMISSION PATRIMOINE : 6 personnes

M. POTIN Fabien – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – M. VAN DORT Didier – M. MINASSIAN Guy

Désignée comme nouveau membre : Mme ROSERAT Charlène

COMMISSION ASSOCIATIONS, SPORT, et CULTURE : 8 personnes

Mme DESBOS Blandine – Mme CALLY Audrey – M. GOURMAND Johann – M. CHAVET Clément – M. MINASSIAN Guy - Mme COSTA Catherine

Désigné comme nouveau membre : M. GILLET Bernard

COMMISSION JEUNESSE ET SENIORS : 8 personnes

Mme DESBOS Blandine – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne – Mme CALLY Audrey – M. GOURMAND Johann – M. CHAVET Clément

Désignés comme nouveaux membres : Mme COSTA Catherine - M. GILLET Bernard

COMMISSION SANTE : 7 personnes

Mme DESBOS Blandine – Mme ANTON Dorothée – Mme DUPAYRAT Sophie – Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

Désignés comme nouveaux membres : Mme ROSERAT Charlène - M. FROGET Bruno

9. Contrat de maintenance PAC – Espace du Vieux Jonc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contrat de maintenance qui devrait être mis en place sur la pompe à chaleur de la salle multifonction.

Rappelle que cette pompe et depuis son installation n'a jamais fonctionnée, entraînant des factures inconsidérées d'électricité.

Ce dysfonctionnement a été diagnostiqué par l'omission d'une installation d'un vase d'expansion.

Ce contrat de maintenance repose sur un système de communication avec une prise en charge rapide sur les délais d'interventions.

1^{ère} année : Box : 1340€ HT et 360€ HT abonnement /an

Entretien : 1 320€ HT

10. Délibération nouveau tarif de l'ancienne salle des fêtes

Monsieur le Maire informe que le tarif de 350€ pour la location de l'ancienne salle des fêtes reste élevé par rapport au tarif de l'Espace du Vieux Jonc.

Etant donné la vétusté de cette salle, il conviendrait de diminuer le prix de cette location, afin que les associations et les varaxois puissent en bénéficier à un prix réduit et raisonnable, lors d'une animation sur un week-end.

Propose un tarif à 190€ le week-end : aux associations et Varaxois pour une manifestation, ou soirée privée, lorsqu'il n'est pas possible de louer l'espace du vieux jonc.

Propose à titre gratuit la location de la salle par une convention pour : toutes les activités culturelles et sportives liées aux associations.

Un débat s'engage sur le devenir de cette salle.

Monsieur le maire soumet l'idée, d'entreprendre une étude avec quelques aménagements sportifs, pour créer sur le village une dynamique sportive (salle de babylton, volley etc..)

M. FROGET demande si cette salle ne pourrait pas être mise à la vente.

M. MINASSIAN : La proposition a déjà été étudiée et la commune devait s'engager à sa démolition avec une prise en charge du désamiantage. Coût restant de la vente environ 100 000€ pour un bien de 180 000€ environ.

M. MINASSIAN explique que la SEMCODA était intéressée sur ce bien pour en faire des logements, ou commerce avec logements.

Monsieur le maire intervient et fait remarquer qu'il serait judicieux que ce bien reste en patrimoine communal.

M. RUEZ demande si une étude ne pourrait pas être envisagée dans le cadre d'une aide énergétique.

Après débat, le conseil Municipal à l'**unanimité** accepte :

- ✓ de louer la salle au prix de 190€ le week-end comme définit ci-dessus
- ✓ de louer à titre gratuit la salle par une convention pour : toutes les activités culturelles et sportives liées aux associations.

11. Informations diverses

Madame Evelyne ABRAM-PASSOT demande à étudier certaines situations scolaires, et notamment dans le cas de parents domiciliés hors de la commune avec des enfants qui fréquentent l'école communal. Rappelle la date de la remise des dictionnaires aux élèves de CM2, qui aura lieu le 30/06 à 16H30 à l'école.

Monsieur Quentin RUEZ informe que le SIEA a acté la prise de décision de la commune concernant l'extinction des lumières de 23h30 à 5h et qu'un arrêté doit être effectué par M. le Maire. Celle-ci se fera en simultané avec l'entretien annuel à l'automne auquel cas, nous aurions dû déboursé environ 1000€ au RSE pour l'intervention sur les 12 zones.

Il évoque le projet de modernisation 100 % LED pour lequel il faudra choisir avant fin juin les luminaires afin de pouvoir bénéficier de la subvention. Il rappelle que 4 zones sont concernées soit environ 130 points lumineux. Il informe que la CC de la Dombes et le Département pourraient subventionner ces travaux en supplément du SIEA. Certains points lumineux seraient à créer comme vers la RD 1083 avec le projet de la traversée.

Il informe que les tablettes prévues pour l'école élémentaire seront achetées dans le mois pour un coût de 1500€ alors que 2500€ étaient prévus au budget.

Il précise que les 2 tableaux numériques interactifs seront également achetés pour la maternelle pour un budget de 4200€ malgré le budget prévisionnel de 6000€.

Il annonce que l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 11/06 à 10H30 à l'espace du vieux jonc avec un diaporama explicatif et un pot d'accueil.

Il demande au conseil leur choix concernant l'application mobile comme prévu lors du précédent conseil de Mai. Ceci afin de mettre en place au plus vite Iliwap ou PanneauPocket pour afficher le fil d'actualité en même temps sur tous les modes de communications numériques (Site web, panneau lumineux et page Facebook). Une grande partie du conseil n'ayant pas eu le temps nécessaire à la réflexion, M. le Maire décide d'insérer un vote lors du prochain conseil municipal de Juillet.

Madame Blandine DESBOS annonce que trois événements arrivent prochainement.

18/06 : La journée des talents aura lieu, avec une mise en relation d'autres associations communales et mise à l'honneur d'un double champion de France de Tir Progressif suivi d'une remise de cadeau.

25/06 : Varax Game pour sa 3^{ème} édition. 8 participants s'investissent autour de cette manifestation qui aura lieu au Domaine de la Dombes.

30/06 / Mise à l'honneur de la fin de carrière du Docteur GROBI avec organisation d'un pot de départ, à l'espace du Vieux Jonc.

-dépôt en mairie d'une urne pour récolter des dons ainsi qu'un livre d'or pour ceux qui souhaitent mettre un mot.

Monsieur Fabien POTIN, donne un compte rendu des travaux en cours.

Informe que les travaux d'assainissement Rue de la Dombes, ont pris du retard.

Reste le placard à poser dans la salle de motricité.

La réunion prévue le 21/06 avec D'AR JHIL sera repoussée.

Une demande de devis a été faite pour des stores à l'Espace du Vieux Jonc – salle du conseil – sas du secrétariat de mairie – réfectoire de la cantine scolaire

Les vitrages cassés ont été remplacés coût de l'intervention 2 039€, le toboggan vers le stade a été remplacé également.

Monsieur Bruno FROGET rappelle qu'un concert aura lieu à l'Eglise, ce samedi 11 juin à 20h30 (violoncelle et piano) - 10€ l'entrée.

12. Informations du maire :

Informe qu'une exposition de peinture se tiendra au musée du 11 au 26 juin.

Fait savoir qu'un logement de type T2 se libère au 281 rue de la Dombes

Explique que le Tour de l'Ain passe sur la commune le 9 Août, un départ sera prévu de Saint Paul pour les Cadets. Un besoin de membres responsables pour la circulation est annoncé.

Fait un point sur la permanence des élections législatives.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 11 juillet 2022 à 19H30

La séance est levée à 22h26